

Conférence annuelle de la Transition Energétique

24 janvier 2023

- Dossier de presse -

Sommaire

Solutions et Trophées.....	3
Enjeux et perspectives.....	3
L'Entreprise Murfy : invitée d'honneur de la soirée	5
ANNEXE : LIENS UTILES.....	6

Bilan et chiffres

6 ANS APRÈS LA PUBLICATION DU LIVRE BLANC ET 5 ANS APRÈS LA CRÉATION DU PACTE NATIONAL, QUELS BILANS ?

Petit rappel...

En 2016, S.A.S. le Prince Albert II décide de la création de la Mission pour la Transition Energétique (MTE) ainsi que du Fonds Vert National, géré par cette dernière.

Le Livre Blanc de la transition énergétique est publié en 2017. Il s'agit de la première étape de la mobilisation de la communauté monégasque.

La démarche vise à associer et à recueillir les perceptions, actions et attentes des acteurs de la Principauté afin de définir une feuille de route élaborée collectivement qui portera Monaco vers 2050. Elle rassemble 59 organisations et près de 90 personnes, lesquelles sont rencontrées dans le cadre d'entretiens et d'ateliers. Sur 88 idées d'action identifiées, 48 ont été (ou sont en cours de) mises en place par le Gouvernement. <https://transition-energetique.gouv.mc/La-transition-energetique-en-chiffres-et-en-mots/Le-Livre-Blanc-de-la-Transition-Energetique>

L'« exercice » est mis à jour en mai 2022 : un séminaire présidé par le Conseiller de Gouvernement Céline Caron-Dagioni accueille sensiblement les mêmes acteurs pour penser la décarbonation de Monaco à l'horizon 2050. L'événement de 2022 répond à un double objectif : rappeler les actions mises en œuvre par le Gouvernement en 5 ans et recueillir des idées d'actions à mettre en œuvre afin que Monaco atteigne ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Le bilan du séminaire sera mis en ligne sur le Site de la MTE dans les prochains jours. Il présente notamment les actions phares mises en place entre 2016 et 2022 :



Dans le sillage du Livre Blanc, le Pacte National est lancé en janvier 2018.

Il s'agit d'un outil de progrès composé d'un accompagnement progressif proposé par la MTE aux particuliers comme aux entreprises et comprenant un bilan annuel. Il compte aujourd'hui 322 entités (qui représentent 1/3 des salariés de la Principauté) et 1.800 particuliers.

⇒ Retrouvez le bilan 2022 ici : https://www.youtube.com/watch?v=A-IDduPb_zU

Six années se sont écoulées depuis la publication du Livre Blanc de la Transition Énergétique ; cinq depuis la création du Pacte.

L'occasion parfaite pour en dresser les bilans.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quelles avancées, quels leviers mais également quels freins rencontrés ?

En se basant sur les émissions de gaz à effet de serre pré Covid de 2019, il faut réduire de près de 37.000 tonnes de CO² équivalent nos émissions annuelles pour atteindre l'objectif 2030. En « lissant » sur les années qui séparent 2019 de 2030, c'est une réduction d'environ 3.400 tonnes qu'il faut obtenir (et maintenir) chaque année, soit une accélération notable de la trajectoire de réduction de nos émissions.

Il nous appartient, collectivement et individuellement, de tout faire pour respecter les engagements de S.A.S. le Prince Souverain : une réduction de -55% à horizon 2030 et la neutralité carbone en 2050.

LA TRANSITION ÉNERGETIQUE À MONACO ; QUELQUES CHIFFRES

La majorité des actions mises en place depuis 5 ans par le Gouvernement sont portées par le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, dont les compétences sont au cœur de la transition énergétique : urbanisme, travaux du bâtiment, aménagement urbain, mobilité...

La MTE joue un rôle de coordination et d'accélération de ces actions publiques et privées, en pilotant le Fonds Vert National.

Mobilité :

- ✚ Représente 39% de nos émissions GES en 2020 ;
- ✚ Objectif : réduire de 20 % le trafic automobile à Monaco à l'horizon 2030 ;
- ✚ Klaxit : Près de 13.000 trajets en covoiturage en novembre 2022 ;
- ✚ Gare de Monaco : 3ème position en Région, derrière Marseille et Nice et près de 22 M d'Euros investis ces 3 dernières années pour la desserte TER ;
- ✚ MonaBike, 46 stations - dont une solaire - et 390 vélos ;
- ✚ « Monaco On » : 120.000 recharges en 2021 (équivalentes à 1,3 million de km d'autonomie). Près de 400 bornes de recharge en parking et voirie ;
- ✚ Fin 2022, près de 14 % de véhicules écologiques ;
- ✚ Tapis roulants, ascenseurs publics, escaliers mécaniques... près de 140 liaisons facilitent le quotidien ;
- ✚ 100% de bus électriques d'ici 2025.

Déchets :

- ✚ Représente 26 % de nos émissions GES en 2020 ;
- ✚ Zéro plastique à usage unique d'ici 2030 ;
- ✚ MaConsigne : déjà 37 points de vente partenaires ;
- ✚ Plus de 50 fontaines à eau réparties sur le territoire ;
- ✚ Plus de 100 commerces et restaurants engagés ;

Énergie des bâtiments :

- ✚ Représente 33 % de nos émissions GES en 2020 ;
- ✚ Nouvelles boucles thalassothermiques : -7 % de GES d'ici 3 ans ;
- ✚ 100 bâtiments équipés de compteurs Smart + ;

- ✚ 23 bâtiments publics et privés engagés dans la démarche BD2M (Bâtiments Durables Méditerranées de Monaco) en 2022 ;
- ✚ Les bâtiments publics isolés à 80 %, éclairés en leds à 97 % ;
- ✚ Production solaire publique : plus de 5.000 m² ; +680 % en 5 ans ;
- ✚ Bâtiments publics : réduction de 36 % des émissions de CO2 depuis 1990 et de 16,3 % depuis 2016 ;

Fonds Vert National :

- ✚ Depuis 2017, 140 M€ investis pour l'efficacité et l'indépendance énergétiques ;
- ✚ Boucles thalassothermiques : 58 M€ investis et près de 50 immeubles qui ne dépendront PLUS des énergies fossiles grâce à une technologie monégasque de pointe ;
- ✚ Les subventions en faveur des véhicules écologiques accordées par le Fonds Vert National de 2018 à 2022 inclus : de 19.6 M€ (dont 7.5M€ en 2022).

⇒ Retrouvez la vidéo dédiée ici : <https://www.youtube.com/watch?v=8SngtaHGfvA&feature=youtu.be>

Solutions et Trophées

LES SOLUTIONS EXISTENT, ADOPTONS-LES !

L'Agence internationale pour l'énergie a confirmé dans ses derniers rapports que la réduction de 55% des GES est atteignable en 2030 avec les technologies disponibles mais que le challenge pour les années restantes, c'est de les financer et de les développer massivement... et enfin de les faire adopter par tous !

A Monaco, le Gouvernement propose des solutions à l'échelle du pays : déploiement de boucles thalassothermiques pour chauffer et refroidir les bâtiments ; smart monitoring des bâtiments les plus énergivores ; offre de transports en commun et de mobilité partagée ; soutien à l'achat des véhicules électriques, réseau de bornes de recharge puissantes et gratuites, mise en place de la consigne pour lutter contre l'usage unique...

Il s'agit pour le Gouvernement de les financer et déployer massivement, et pour chacun.e d'entre nous de réfléchir à ses choix de consommation et de déplacements, pour se les approprier.

LES « TROPHÉES DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE » REMIS A TROIS LAURÉATS, POUR LEURS INITIATIVES

- ✚ **EatIn**, pour son service de livraison en Principauté, grâce à une flotte de scooters 100% électriques
=> Léo de Bruyn
- ✚ **ICI Salad** pour son investissement dans le projet MaConsigne en magasin, click & collect et livraison
=> Grégory Rougaignon
- ✚ **MoNa Résidence**, pour sa grande sobriété en énergie, en pleine cohérence avec le climat méditerranéen
=> Jean-Baptiste Pastor

Enjeux et perspectives

La rénovation du bâti

Monaco compte environ 1.500 immeubles. Si les plus récents sont performants en matière d'émissions de GES, le taux de renouvellement urbain étant de 1% par an, il faudrait un siècle avant de substituer l'intégralité du parc actuel...

L'atteinte de nos objectifs passe donc par la rénovation de l'existant. Tout est prévu pour accompagner cette rénovation : audit énergétique subventionnée ; alternatives aux énergies fossiles ; subventions pour une rénovation globale ou sur certains travaux tels que subvention fenêtre, isolation des toitures, panneaux photovoltaïques, solaire thermique (cf. Annexe ; liens utiles).

L'élimination du gaz fossile

L'Etat se mobilise pour accompagner la sortie du gaz qui représentait, en 2020, 15% de nos émissions de CO₂, surpassant le fioul (11%). Le remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur est la principale alternative proposée. Comme pour le fioul, l'idée est d'accompagner la sortie du gaz de manière incitative, par une subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur avant l'obligation réglementaire d'en sortir.

La réduction à la source des déchets

Depuis plusieurs années de nouvelles mesures réglementaires contre les plastiques sont mises en œuvre pour parvenir à zéro déchet plastique à usage unique à horizon 2030. Les équipes se mobilisent auprès des professionnels, notamment du secteur de la restauration, pour les accompagner dans le changement et leur proposer des solutions alternatives au plastique. MaConsigne, la consigne des contenants en verre, lancée en juin 2022 prend un bel essor. La difficulté reste le passage à l'acte pour convaincre le maximum d'utilisateurs.

Les années qui viennent verront le développement du projet Symbiose, le futur centre de traitement et de valorisation des déchets en remplacement de l'usine actuelle de traitement des déchets, grâce auquel la Principauté se positionnera en pionnier. Avec Symbiose, le déchet sera traité pour enlever les fragments de plastique et les plastiques souillés pour préparer un combustible le moins émetteur de CO₂, le moins polluant, qui servira à fournir en énergie les bâtiments du quartier ouest de la Principauté.

Dans la filière BTP la réduction se fera en rénovant ou en favorisant l'économie circulaire. Ainsi, cette démarche initiée dans le cadre du projet Villa Carmelha ou Bel Air devra se développer et permettre de faciliter l'intégration d'éléments réemployés dans les projets avec des volumes de pièces disponibles plus importants. Elle est d'ailleurs encouragée dans le référentiel BD2M.

Encourager les mobilité douces, partagées et décarbonées

La politique du Gouvernement en faveur de l'électro-mobilité a porté ses fruits : 13,7% du parc total est aujourd'hui composé de véhicules écologiques ; 10 % du parc des deux roues est électrique à fin décembre 2022. Le recours à l'électrique s'élargit à des véhicules autres que ceux des particuliers grâce à l'évolution des technologies qui offrent désormais la fiabilité nécessaire à une exploitation. C'est le cas des bennes à ordures qui sont électriques et des autobus dont la transition a largement commencé pour réaliser l'objectif de 100% électrique en 2025.

La régulation des flux entrants et sortants passe par une coopération étroite avec nos voisins qui subissent également les nuisances induites par la circulation. A Monaco, se pose la question du partage de l'espace public entre les différentes mobilités, la place du stationnement de surface afin de résoudre les conflits d'usage dans un espace contraint ; cette réflexion est l'occasion d'améliorer le cadre de vie avec une plus grande place pour le végétal. Plus individuellement, il s'agit pour chacune et chacun de réfléchir à ses choix de déplacements, selon le moment ou la circonstance.

Accompagner les acteurs

Aider les entreprises à continuer d'intégrer les enjeux climatiques pour une entreprise reste une priorité. En ce début d'année 2023, la MTE, la Direction de l'Expansion Economique, MonacoBoost, Monaco Tech et la Jeune Chambre Economique ont développé une action commune : permettre aux start-ups et sociétés nouvellement créées de bénéficier d'outils spécifiques pour fixer une stratégie d'entreprise compatible avec une économie bas carbone. En complément, les entreprises MonacoBoost et MonacoTech se verront proposer des coachings individuels et collectif.

Pour les autres, une nouvelle édition de l'accompagnement pour une stratégie bas carbone sera prochainement proposée aux entreprises signataires du Pacte. Près de 50 sociétés ont déjà été accompagnées pour fixer leur stratégie Zero Carbone.

Accélérer le financement de la transition énergétique avec les acteurs bancaires est en cours, que ce soit pour financer la rénovation du bâti ou les entreprises en prenant en compte leur impact carbone.

Enfin, pour accompagner chaque membre de la Communauté monégasque, le Pacte National reste la démarche privilégiée pour contribuer à créer une société décarbonée.

L'Entreprise Murfy : invitée d'honneur de la soirée

Murfy ou la réparation de l'électroménager... à domicile

En juin 2018, pour lutter contre le gaspillage lié à l'électroménager, une plateforme digitale de réparation hors-garantie est créée. Elle est baptisée Murfy, en référence à la loi de Murphy (des pannes en série qui peuvent toucher toute la maison, car on équipe souvent son intérieur au même moment). Sa mission : **installer, à chaque panne, la réparation comme réflexe**. Réduire ainsi l'impact des déchets électroménagers en créant de l'emploi local qualifié, non délocalisable et à grande échelle.

Murfy propose de réparer soi-même, en créant un outil d'autodiagnostic en ligne gratuit, ou envoie un technicien expert au domicile du client, avec un forfait réparation à prix fixe (hors pièces détachées), lequel comprend une garantie de 6 mois sur la même panne.

En novembre 2019, l'activité de reconditionnement est lancée : si l'appareil n'est pas réparable, le montant du forfait réparation est récupéré sous forme de bon d'achat à valoir sur les modèles Murfy reconditionnés.

Quelques chiffres éloquentes :

- ✚ A chaque appareil réparé, c'est en moyenne 60 kilos de déchets évités.
- ✚ 97% des appareils sont réparables.
- ✚ 1 panne sur 2 est réparée le jour-même sans pièce détachée.
- ✚ Dans 60% des cas, l'appareil est réparé en moins de 30 minutes !
- ✚ L'impact carbone de l'électroménager neuf est énorme : extraction matière en Afrique ; confection des pièces détachées en Asie ; assemblage en Turquie puis livraison en Europe. 70% de l'empreinte carbone d'un lave-vaisselle/linge provient de sa fabrication et de son acheminement en Europe ; 30% de son utilisation, d'environ 10 ans.

L'entreprise :

- ✚ 3 cœurs de métiers : la réparation à domicile, le reconditionnement en atelier et la formation (Murfy académie).
- ✚ 100.000 machines dont la vie a été prolongée = 5.000 tonnes de déchets évités = 25.000 tonnes carbone évitées.
- ✚ Le délai d'intervention à domicile est concurrentiel par rapport à la livraison de matériels neufs (-48h)
- ✚ Le prix de la réparation reste sous la barre des 30% du prix du neuf (forfait d'intervention unique et disponibilité et prix des pièces détachées : constitution d'un magasin de pièces détachées d'occasion).
- ✚ Murfy multiplie par deux son chiffre d'affaires et son effectif tous les ans et emploie à fin 2022 300 salariés, pour 5 ateliers en France.
- ✚ Et demain ? L'entreprise « planche » sur un grand projet d'innovation pour réduire encore plus l'impact environnemental de l'électroménager...

« Les gens ne comprennent pas comment on peut sortir des Ponts et Chaussées pour se retrouver réparateur d'électroménager. » Romain Martin, en charge de la Murfy académie

ANNEXE : LIENS UTILES

Livre Blanc de la Transition Énergétique :

<https://transition-energetique.gouv.mc/La-transition-energetique-en-chiffres-et-en-mots/Le-Livre-Blanc-de-la-Transition-Energetique>

<https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/L-Environnement/Actualites/Le-Livre-Blanc>

MaConsigne :

maconsigne.com

www.youtube.com/watch?v=latu0_P9QEk

Pacte National :

<https://pacte-coachcarbone.mc/>

Subventions :

Bâtiment

- ✚ Subvention « audit énergétique des bâtiments » : <https://transition-energetique.gouv.mc/Subventions-et-Moyens-d-action/Subventions/Subvention-pour-realiser-l-audit-energetique-des-batiments>
- ✚ Pour l'exécutions des travaux préconisés par ces audits, « Aide du Fonds Vert National pour la rénovation exemplaire » : https://transition-energetique.gouv.mc/Subventions-et-Moyens-d-action/Subventions/Subvention-PAC-et-Appel-a-projet-de-renovation-exemplaire#eztoc5842661_2
- ✚ Subvention fenêtre : <https://service-public-particuliers.gouv.mc/Logement/Aides-et-prets/Aides/Demander-la-subvention-pour-la-renovation-des-fenetres>
- ✚ Subvention « isolation des toitures » : <https://service-public-particuliers.gouv.mc/Logement/Aides-et-prets/Aides/Demander-la-subvention-pour-l-isolation-des-toitures>
- ✚ Aide « panneaux photovoltaïques » : <https://service-public-particuliers.gouv.mc/Logement/Aides-et-prets/Aides/Demander-la-mesure-incidentive-pour-les-dispositifs-de-production-electrique-de-type-photovoltaïque>
- ✚ Subvention « solaire thermique » : <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2012/Journal-8060/Subvention-accordee-aux-proprietaires-pour-l-installation-d-un-systeme-thermique-solaire-Determination-des-montants-et-des-modalites-d-attribution-de-la-subvention-et-de-son-paiement>
- ✚ Subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur : <https://transition-energetique.gouv.mc/Moyens-d-action/Subventions/Subvention-PAC-et-Appel-a-projet-de-renovation-exemplaire/Subvention-Pompes-a-chaleur>
- ✚ Démarche BD2M : <https://transition-energetique.gouv.mc/BD2M>

Entreprises

- ✚ Des ateliers d'accompagnement dans leur stratégie bas carbone :
<https://pacte-coachcarbone.mc/evenements/23>
<https://youtu.be/a7oJVzt8Rc>
- ✚ Aide dans la transition énergétique des entreprises : <https://transition-energetique.gouv.mc/Subventions-et-Moyens-d-action/Subventions/Aide-aux-Entreprises-dans-leur-transition-energetique>

Plan de maitrise de l'énergie

- ✚ **Particuliers** : Aides à financer des équipements moins consommateurs d'énergie (LED, meubles réfrigérés fermés, radiateurs efficaces...): <https://transition-energetique.gouv.mc/Moyens-d-action/Subventions/Aide-financiere-aux-petits-equipements-et-amenagements>
- ✚ **Entreprises** : Aide à la transition énergétique des entreprises (20% à 70% de la dépense) : <https://transition-energetique.gouv.mc/Moyens-d-action/Subventions/Aide-aux-Entreprises-dans-leur-transition-energetique>